



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2016-052

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2016

Sommaire

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques

63-2016-11-09-010 - Décision n°2-2016 DDFiP 63 - CUNLHAT (1 page)

Page 3

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances
Publiques

63-2016-11-09-010

Décision n°2-2016 DDFiP 63 - CUNLHAT

*Décision de gestion intérimaire au centre des finances publiques de Cunlhat (63) à compter du
14/11/2016*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU PUY DE DÔME

Division des ressources humaines
et de la formation professionnelle

Le Directeur Départemental des Finances Publiques du Puy de Dôme

Décision n° 2 - 2016

- VU** la vacance de comptable au 14 novembre 2016 au Centre des Finances Publiques de CUNLHAT.
- VU** l'instruction générale du 16 août 1966 sur l'organisation du service des comptables publics et le décret n°2010-986 du 26 août 2010 relatif au statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction Générale des Finances publiques,
- VU** les nécessités de service,

DECIDE

Article1 : Madame Christine PEREIRA est désignée en qualité de gérante intérimaire du Centre des Finances Publiques de Cunlhat.

Article2 : La présente décision prend effet le 14 novembre 2016.

Fait à Clermont-Ferrand, le 9 novembre 2016

Pour le directeur départemental des finances publiques
La directrice du pôle pilotage et ressources

Christelle MOREAU
Administratrice des Finances Publiques

COPIES

- Madame Christine PEREIRA
- Madame Pascale AMPE Directrice de Pôle
- Monsieur le responsable de la mission départementale risques et audit
- Monsieur le responsable de la division Collectivités locales
- Madame la responsable de la division Cadre de travail
- Madame la responsable de la division Comptabilité
- Monsieur le responsable de la division Études et Stratégie